



Présentation des séquences d'immersion

Qu'est-ce que Cap Sup

Une application informatisée pour gérer des séquences d'immersion des élèves de 1ère et de terminale dans des formations de l'enseignement supérieur.

Pourquoi des séquences d'immersion ?

Ces temps d'immersion permettent aux lycéens des classes de 1ère et terminale de se plonger dans le quotidien d'un étudiant, d'acquérir une meilleure connaissance de la diversité des filières, des attendus et des exigences de la formation, de rencontrer et d'échanger avec des étudiants et des enseignants, de s'impliquer en travaux pratiques (TP) ou en travaux dirigés (TD). Ces immersions sont ainsi, pour eux, **l'occasion de préparer leur poursuite d'études et construire leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.**

Quelle place pour CAPSUP dans l'accompagnement des jeunes dans leur orientation ?

Ses séquences viennent en complément d'autres actions (participation aux forums, aux portes ouvertes d'établissement, travail sur l'offre de formation sur APB, conférences, rencontres avec des professionnels...) pour accompagner et préparer le jeune à son entrée dans le supérieur.

Ces séquences permettent le développement d'une culture partagée secondaire/supérieur, elles entrent :

- dans le **parcours avenir** (PIOMED) que le lycée met en place pour les élèves,
- dans les actions organisées avec les établissements du supérieur dans le cadre de la liaison secondaire/supérieur.

Cap'Sup : comment ça marche ?

Tous les élèves de première et terminale du département ont la possibilité de découvrir trois établissements de formation d'enseignement supérieur. **Chaque élève a la possibilité de s'inscrire au plus à trois visites.**

Comment se connecter à l'application ?

Le chef d'établissement doit déléguer un droit d'accès pour l'enseignant ainsi que pour les personnels administratifs impliqués dans la gestion de l'application dans l'établissement.

Les élèves se connectent Via l'ENT.

Comment utiliser CAPSUP avec les élèves?

Plusieurs utilisations possibles, 2 catégories d'offres

1. Les offres individuelles :

Les offres s'inscrivent dans un calendrier défini (saisie des offres et visites des élèves : calendrier diffusé en septembre).

Les offres varient selon les établissements d'accueil : cours magistral, TD, présentation de l'établissement visite de la bibliothèque, repas avec les étudiants ...)

Une convention entre l'établissement d'origine et d'accueil est nécessaire pour toutes les visites individuelles. Les conventions sont accompagnées des listes des élèves disposant d'un accord parental (ou en attente d'accord).

2. Les offres ouvertes et les offres de groupes

Les offres ouvertes et de groupe nécessitent une prise de contact avec le référent de l'offre afin de déterminer en commun la date de l'action. Les offres de groupes peuvent être organisées à la demande des équipes enseignantes soit pour répondre à un travail d'orientation spécifique, soit dans le cadre d'un travail collaboratif entre établissements. Dans ce cas, l'élève ou le groupe, la classe sont inscrits par leur lycée.

Elles peuvent être réservées à un ou plusieurs établissements. La date des visites est libre, mais obligatoire

Attention ! Avant toute inscription, le professeur qui souhaiterait effectuer une telle visite doit en référer à son chef d'établissement, qui se mettra en contact avec son homologue.